

**POSTE RÉGULIER
DIRECTION D'ÉCOLE SECONDAIRE
à Kitchener-Waterloo
Concours interne/externe NS19-11**

Le Conseil scolaire Viamonde est un conseil scolaire laïc de langue française en pleine croissance et reconnu pour son dynamisme tant à l'échelle locale que provinciale. Partenaire dans le développement de la collectivité francophone de l'Ontario et avec plus de 1600 employés, le Conseil s'étend d'ouest en est de Windsor à Trenton et du nord au sud de Penetanguishene à la région de Niagara en passant par Toronto et London. Il accueille plus de 12 500 élèves dans ses 39 écoles élémentaires et 14 écoles secondaires où «tout est possible».

Le Conseil cherche à combler un poste de direction d'école à :

- École secondaire David Saint-Jacques, 80 Burlington Drive, Kitchener, N2B 1T5

Exigences et qualifications :

- Membre en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
- Brevet d'enseignement de l'Ontario ou l'équivalent
- Qualifications de direction d'école parties 1 et 2 ou en voie d'obtention

Date d'entrée en fonction : 1^{er} août 2019

Échelle salariale annuelle : 114 786 \$ à 126 102 \$

Conditions de travail régies par la politique 4.05 du personnel non syndiqué.

Les personnes intéressées sont priées de transmettre une lettre de présentation avec curriculum vitae **en français** et une copie du certificat de qualifications émis par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, **avant 16 h le 19 juin 2019**, à l'attention du Secteur des ressources humaines Conseil scolaire Viamonde, par courriel à :

batirmacARRIERE@csviamonde.ca en indiquant en objet le numéro de concours : **NS19-11**

Les demandes reçues après la date et l'heure de fermeture du concours ne seront pas considérées.

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

En vertu des Règlements ontariens 521/01 et 170/02, toute personne employée par le Conseil scolaire Viamonde doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction.

En vertu du Règlement de l'Ontario 191/11, des mesures d'adaptation pour les candidats handicapés sont disponibles sur demande tout au long du processus de recrutement.

Étant donné que le Conseil souscrit aux principes d'équité en matière d'emploi et encourage les demandes de femmes, de minorités visibles, d'autochtones et de personnes handicapées, les personnes qui le désirent sont invitées à s'identifier comme étant membres de ces groupes désignés.

Les candidates et candidats de l'extérieur du Canada doivent détenir un permis de travail valide avant de poser leur candidature.